

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 30 MARS 1855.

---

### **Rapport de la Commission de la Guerre chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Département de la Guerre un crédit extraordinaire de 14,003 fr. 20 c., destiné à payer des créances arriérées.**

*(Voir les N° 129 et 148 de la Chambre des Représentants, et le N° 49 du Sénat.)*

---

**Présents : MM. le Comte DE RENESSE BREIDBACH, Président, VAN SCHOOR, MALOU, le  
Baron SEUTIN, MOSSELMAN, et le Vicomte DESMANET DE BIESME, Rapporteur.**

**MESSIEURS,**

Le crédit qui nous est demandé est destiné à solder des dépenses du département de la Guerre restées en souffrance et à charge des exercices antérieurs à 1854.

Les pièces qui concernent ces réclamations, dont plusieurs sont anciennes, et pour la plupart d'un intérêt assez minime, forment un volumineux dossier que nous n'avions pas, dans les circonstances du moment, le loisir de compiler ; mais la section centrale de la Chambre des Représentants qui avait pu se livrer à un examen sérieux des titres, ayant reconnu que toutes ces dépenses étaient régulières, nous croyons pouvoir également vous en proposer l'adoption, et vous demander de voter le crédit d'urgence, à l'unanimité des membres présents.

*Le Président,*

**Comte DE RENESSE BREIDBACH.**

*Le Rapporteur,*

**Vicomte DESMANET DE BIESME.**